

Le 17 novembre 2013

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
4, place Jean-Antoine Pourtier
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Monsieur André CHASSAIGNE interroge Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, sur les conséquences de la présence d'amiante sur les revêtements bitumeux.

La présence d'amiante dans certains enrobés routiers est désormais reconnue. Malgré une interdiction d'emploi effective depuis 1997, de très grosses quantités de déchets agglomérant de l'amiante ont en effet été recyclées et manipulés sans protection particulière, sans aucune instruction, dans l'ignorance la plus totale. Cela se traduit par des milliers de tonnes de matières dangereuses pour la santé incorporées notamment dans les revêtements routiers et dans les matériaux de consolidation des accotements.

Cet état de fait est dangereux pour toutes les catégories de personnes gravitant autour de ces agglomérats : plus particulièrement les travailleurs des entreprises de travaux publics, des Directions Interdépartementales des Routes, des collectivités territoriales, des autoroutes sous concession. Cette situation se cumule à l'exposition des travailleurs concernés à un environnement agressif : températures extrêmes, intempéries, bruits intenses, pollution du trafic routier, utilisation de produits dangereux...

Sur cette question comme tant d'autres, la politique privilégiant le moindre coût au détriment de la santé humaine doit cesser. Trop de travailleurs ont perdu la vie dans d'énormes souffrances, trop de personnes exposées souffrent aujourd'hui alors que la dangerosité du produit était connue, trop de travailleurs sont aujourd'hui inquiets d'avoir inhalé des fibres contaminantes.

Aussi, est-il du devoir de l'Etat d'informer, de protéger et de reconnaître l'exposition à l'amiante des personnels concernés.

André Chassaigne demande à Madame la Ministre son appréciation sur cette grave question de santé publique et si des mesures concrètes sont mises en œuvre concernant la présence d'amiante dans les infrastructures routières et le respect des interdictions de son usage par recyclage. Il souhaite connaître aussi l'état d'avancement de l'extension de l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité aux secteurs d'activité concernés.